

Formation



Pour accompagner la professionnalisation
de vos interventions

2016

inavem.org

SOMMAIRE

L'INAVEM votre partenaire formation	3
LES FORMATIONS DE BASE	5
Les fondamentaux	
- Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes : tronc commun	6
- Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes : tronc commun et module technique	7
- Médiation pénale : principes et déroulement	8
- Accueil téléphonique des victimes	9
- Pour les non-adhérents : Accueillir les victimes et mener un entretien	10
- Techniques d'écoute et d'entretien : perfectionnement	11
L'accompagnement global et pluridisciplinaire	
- Évaluation des besoins des victimes	12
- Les bases de la procédure pénale	13
- Accompagnement au procès	14
- Organisation des dispositifs de prise en charge des victimes suite à un événement grave	15
- Accompagnement social des victimes	16
- Prise en charge des enfants victimes	17
- Violences conjugales	18
- Enfants victimes et enfants témoins de violences conjugales	19
- Accompagnement des personnes endeuillées	20
LES COMPÉTENCES MÉTIERS	21
Perfectionnement juridique	
- Procédure pénale appliquée	22
- Indemnisation des victimes d'infractions	23
- Réparation du dommage corporel	24
- Actualités du droit des victimes	25
Interventions des psychologues	
- Techniques de débriefing	26
- Traumatisme et soutien psychologique de l'enfant victime	27
- Techniques de débriefing : perfectionnement	28
- Sensibilisation à la prise en charge des victimes par la thérapie cognitive et comportementale	29
Perfectionnement en médiation pénale	
- Médiation pénale en matière familiale	30
- Médiation pénale : perfectionnement	31
Administrateur ad hoc	
- Administrateur ad hoc pour mineurs victimes	32
Management associatif	
- Communiquer sur son activité et travailler avec les médias	33
LA JUSTICE RESTAURATIVE	34
La justice restaurative	
- Introduction aux grands principes de la justice restaurative et aux rencontres restauratives	35
- Mise en place de projets de rencontres restauratives en milieu ouvert et fermé	36
- Formation des animateurs en justice restaurative	37
- Formation des membres de la communauté en justice restaurative	38
Fiche d'inscription	39-41
Notes	40-42
Modalités d'inscription aux formations	43

L'INAVEM, partenaire de votre formation

L'Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation est la fédération nationale des 130 associations d'aide aux victimes, conventionnées par le Ministère de la Justice couvrant l'ensemble du territoire national. Son objectif est de promouvoir et de développer l'aide et l'accompagnement des victimes, les pratiques de médiation et toute autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance et l'apaisement des victimes.

À cet effet, les associations d'aide aux victimes répondent aux attentes et aux besoins des victimes par :

- Une écoute privilégiée pour identifier les besoins des victimes et proposer :
 - Une information sur leurs droits,
 - Un soutien psychologique,
 - Un accompagnement social.
- Une orientation vers les services spécialisés (avocats, services médico-psychologiques),
- Des missions ciblées à destination notamment des mineurs victimes et des victimes d'accidents collectifs.
- La mise en œuvre de médiations et de toute forme de justice restaurative.

Tarifs des formations pour inscription individuelle*

- > Pour les associations adhérentes à l'INAVEM et les étudiants : **100 €/jour**
- > Pour les associations (hors adhérents INAVEM), Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : **150 €/jour**
- > Pour les autres structures non adhérentes : **250 €/jour**
 - * sauf tarif particulier pour certaines formations.

Les formations sur mesure

L'INAVEM organise, à la demande des associations d'aide aux victimes ou de toute autre structure, des formations « sur mesure ».

Les demandes sont étudiées par :

Anne Houchois – coordonnatrice formations
01 41 83 42 21 - formations@inavem.org

L'INAVEM, partenaire de votre formation

Tarifs des formations « sur mesure » (en France métropolitaine)

- > Pour les associations adhérentes à l'INAVEM : **1000 €/jour**
- > Pour les associations (hors adhérents INAVEM), Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales :
1250 €/jour
- > Pour les autres structures non adhérentes : **1600 €/jour**

Informations pratiques

L'INAVEM est une association loi 1901 - n° Siret : **339175705 00054** - exonérée de TVA.

L'organisme de formation continue est inscrit à la Préfecture de la région Île-de-France sous le numéro de déclaration d'existence **11754528775**.

Renseignements administratifs :

Secrétariat formation

0141 834203 - administration@inavem.org

LES FORMATIONS DE BASE

Les fondamentaux

Tout intervenant d'une association d'aide aux victimes nouvellement arrivé ou élu dans une association d'aide aux victimes trouvera un intérêt certain à suivre la formation « **Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes: tronc commun** ».

Cette formation permet de comprendre l'environnement des associations d'aide aux victimes, de bénéficier d'une culture commune et d'une présentation des valeurs et missions des associations d'aide aux victimes.

Nous souhaitons que tous – élus, bénévoles de terrain et bien sûr salariés quel que soit le poste occupé; du directeur à la secrétaire en passant par les juristes, les psychologues, les accueillants – participent à cette formation car c'est notre socle commun d'intervention.

Pour les élus, il s'agit de parler de l'activité et de défendre le projet associatif de l'association. Pour les directeurs, il s'agit également de porter les valeurs de l'INAVEM au sein de l'association et auprès des partenaires et de veiller au bon accueil des victimes.

Pour les intervenants salariés ou bénévoles, il s'agit d'intervenir dans un cadre déontologique, de connaître les réponses juridiques de base et de connaître le public reçu au sein des associations d'aide aux victimes.

La formation « Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes » étant réservée aux adhérents de l'INAVEM, nous proposons à toute personne ne faisant pas partie d'une association d'aide aux victimes adhérentes à l'INAVEM la formation « Accueillir et mener un entretien avec les victimes ».

Des formations complémentaires sont proposées également à chacun des intervenants.

L'accompagnement global et pluridisciplinaire

Les modules liés à l'accueil peuvent être complétés par les formations proposant une approche transversale des prises en charge dans le cadre d'un **accompagnement global et pluridisciplinaire des victimes**.

En effet, toutes les formations présentées dans cette partie peuvent être suivies par tout intervenant associatif quelle que soit sa formation de départ. Elles permettent une vision globale de l'activité de l'association d'aide aux victimes et de proposer des orientations adéquates.

Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes

Tronc commun

Objectifs

Cette formation est le module d'intégration au Réseau INAVEM de tout nouvel intervenant associatif salarié ou bénévole. Elle est accessible à toute personne quels que soient sa formation, son statut et son poste. Nous souhaitons qu'elle soit suivie par le plus grand nombre d'entre vous. L'objectif est de bien comprendre le rôle et fonctionnement des associations d'aide aux victimes par rapport aux publics accueillis, à l'environnement partenarial et à la politique nationale d'aide aux victimes et de permettre à chacun d'apporter les premières réponses juridiques en matière de procédure pénale et de démarches à faire suite à une infraction pénale.

Public

Bénévoles, salariés et nouvellement recrutés des associations d'aide aux victimes.

Contenu

- **L'environnement de l'association d'aide aux victimes**
 - L'aide aux victimes en France : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes
 - La fédération INAVEM (missions, services, organisation)
 - Les partenaires des AAV
 - Les missions des AAV
- **Approche du droit des victimes**
 - L'organisation judiciaire
 - Les étapes de la procédure pénale
 - L'indemnisation
- **Les conséquences psychologiques de l'infraction**

Formateurs

Sabrina Bellucci – directrice générale de l'INAVEM

Jérôme Bertin – directeur adjoint INAVEM

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Coordination : **Édith Monsaingeon** – directrice de l'association d'aide aux victimes Réseau INAVEM de Marseille

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

du 14 au 16 mars 2016

du 3 au 5 octobre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

Gratuit

Formation réservée aux salariés et bénévoles des associations d'aide aux victimes du réseau à l'INAVEM

Nombre de participants

12 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Techniques d'écoute et d'entretien : perfectionnement
- Toutes les formations sur l'accompagnement des victimes

Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes

Tronc commun et module technique

Objectifs

Cette formation complète permet aux stagiaires qui reçoivent effectivement les victimes d'être formés à l'entretien avec des victimes afin d'analyser et de répondre au mieux aux attentes et besoins des personnes accueillies.

Public

Bénévoles, salariés et nouvellement recrutés des associations d'aide aux victimes.

Contenu

Tronc commun

■ L'environnement de l'association d'aide aux victimes

- L'aide aux victimes en France : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes
- La Fédération INAVEM (missions, services, organisation)
- Les partenaires des AAV
- Les missions des AAV

■ Approche du droit des victimes

- L'organisation judiciaire
- Les étapes de la procédure pénale
- L'indemnisation

■ Les conséquences psychologiques de l'infraction

Module technique

■ Les techniques d'écoute et d'entretien

■ Les conséquences sociales de l'infraction

■ Cas pratiques et jeux de rôles

Formateurs

Sabrina Bellucci – directrice générale de l'INAVEM

Jérôme Bertin – directeur adjoint INAVEM

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Aurélié Clesse – assistante sociale association Réseau INAVEM de Pau

Coordination : **Édith Monsaigeon** – directrice de l'association d'aide aux victimes Réseau INAVEM de Marseille

Durée

5 jours soit 30 heures

Dates

du 14 au 18 mars 2016
du 3 au 7 octobre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

Gratuit
Formation réservée aux salariés et bénévoles des associations d'aide aux victimes du Réseau INAVEM

Nombre de participants

12 personnes

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Techniques d'écoute et d'entretien : perfectionnements
- Toutes les formations sur l'accompagnement des victimes



Médiation pénale: principes et déroulement

Objectifs

Connaître le cadre légal et associatif d'intervention et savoir mener une médiation pénale.

Public

Médiateurs pénaux nouvellement recrutés.

Contenu

- **Le cadre de la médiation**
- **Les acteurs de la médiation**
 - Les médiateurs
 - Les acteurs directs : les parties en conflit
 - Les acteurs indirects
- **Réflexions autour de la médiation**
- **Les techniques de médiation**
- **Les temps du processus de médiation**
- **Les différentes phases de la médiation**
 - Le travail préliminaire
 - La rencontre préliminaire
 - La réunion de médiation
 - L'accord de médiation
 - Le suivi de l'accord

Formateurs

Romain Bonnot – médiateur pénal et directeur de l'association d'aide aux victimes Réseau INAVEM d'Audincourt.

Durée

4 jours soit 24 heures

Dates

du 21 au 24 mars 2016

Lieu

INAVEM

Coût

Gratuit
Formation réservée aux salariés et bénévoles des associations d'aide aux victimes adhérentes à l'INAVEM.

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Médiation pénale famille
- Médiation pénale : perfectionnement
- Mesures de justice restaurative

Accueil téléphonique des victimes

Objectifs

Assurer le primo-accueil des victimes au téléphone et plus largement répondre aux victimes tout au long de son parcours.

Public

Toute personne chargée de l'accueil téléphonique au sein d'une association ou d'une structure recevant des victimes.

Cette formation est plutôt à destination du personnel d'accueil, des secrétaires et standardistes.

Contenu

■ Les conséquences de l'infraction sur la victime

■ L'entretien téléphonique

- Les étapes de l'entretien, les techniques de communication, de reformulation et de questionnement
- La prise en compte des différentes réactions et des personnalités difficiles
- La prise en compte des émotions de l'appelant
- La communication au téléphone

■ Études de cas et jeux de rôles

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques

Exercices sur les techniques de communication

Jeux de rôles.

Formateurs

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

7 et 8 novembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires : associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Les bases de la procédure pénale



Pour les non-adhérents: Accueillir les victimes et mener un entretien

Objectifs

Cette formation permet de comprendre les bases du droit des victimes dans la procédure pénale, le rôle des associations d'aide aux victimes et des divers partenaires et de savoir mener un entretien avec une victime.

Public

Toute personne ayant à accueillir des victimes et à orienter vers les intervenants adéquats.

Contenu

- **L'aide aux victimes en France: définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes**
- **Approche du droit des victimes**
 - L'organisation judiciaire et les étapes de la procédure pénale
 - Le droit des victimes dans la procédure pénale
- **Les conséquences psychologiques et sociales de l'infraction**
- **L'entretien avec la victime**

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Exercices sur les techniques de communication
- Jeux de rôles

Formateurs

Un juriste d'une association d'aide aux victimes Réseau INAVEM
Marc Paul Sebastiao – psychologue clinicien

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

du 13 au 15 juin 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 450 €
- Tarif autre public: 750 €

Nombre de participants

12 personnes



Techniques d'écoute et d'entretien : perfectionnement

Objectifs

Perfectionner sa pratique professionnelle et comprendre les enjeux d'un entretien avec une victime

Public

Toute personne ayant suivi une formation sur les techniques d'écoute et d'entretien et ayant de l'expérience dans l'accueil des victimes.

Contenu

- Rappel du cadre et des grandes étapes de l'entretien à partir de situations rencontrées par les stagiaires
- Notions de transfert et contre-transfert
- Les résistances et mécanismes de défense
- Analyse de situations et jeux de rôles

Formateurs

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

24 et 25 novembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires : associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Toutes les formations sur l'accompagnement des victimes



Évaluation des besoins des victimes

Avec le développement de nouveaux dispositifs comme le téléphone grave danger (TGD) ou l'évaluation personnalisée des victimes (EVVI), les missions des intervenants des associations d'aide aux victimes tendent à se développer vers une prise en compte globale des besoins des victimes en proposant des mesures de protection aux victimes. À l'occasion de cette évaluation, une approche globale de la prise en charge peut alors être envisagée.

Objectifs

Analyser les besoins des victimes en menant un entretien approfondi de la situation de la personne.

Public

Toute personne ayant de l'expérience dans l'accueil des victimes.

Contenu

- Introduction et présentation du dispositif « Evaluation personnalisée des Victimes » (EVVI)
- Mise en œuvre de l'évaluation: quelles évolutions dans les entretiens avec les victimes
- Qu'est ce que l'évaluation
- Méthodologie de l'évaluation
 - Le processus d'évaluation
 - Le recueil d'informations (verbales et non-verbales)
 - Les étapes de l'évaluation
 - Les outils de conduite d'entretien
 - Les questionnaires
 - Cas pratiques

Formateurs

Isabelle Sadowski – chargée de dossiers - référente juridique INAVEM Paris

Aurélié Clesse – assistante sociale à l'Association d'Aide aux Victimes Réseau INAVEM de Pau

Lisette Junguéné – ancienne formatrice à l'Institut du travail social à Pau

Fil rouge assuré par **Nicole Tercq** – directrice de l'Association d'Aide aux Victimes Réseau INAVEM de Pau

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

4 et 5 février 2016
10 et 11 mars 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants: 200 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €
- Tarif autre public: 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Les bases de la procédure pénale

Objectifs

Permettre aux personnes n'ayant pas de formation juridique de mieux appréhender les concepts de droit pénal et les étapes de procédure.

Public

Cette formation est plutôt à destination du personnel d'accueil, des secrétaires et des standardistes. Elle est également accessible aux psychologues cliniciens.

Contenu

- **Présentation des grands principes du droit pénal**
- **Les étapes de procédure en cas d'infraction pénale**
- **Cas pratiques**

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Exercices

Formateurs

Un juriste d'une association d'aide aux victimes Réseau INAVEM

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

14 novembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants: 100 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 150 €
- Tarif autre public: 250 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Toutes les formations sur l'accompagnement des victimes

Accompagnement au procès

Objectifs

Connaître l'ensemble des actions à mettre en place lors d'un procès pour adapter l'accompagnement en fonction des attentes des victimes et des ressources de l'association.

Public

Directeurs, responsables d'associations d'aide aux victimes, juristes et psychologues des associations d'aide aux victimes.

Contenu

- **Prise en compte de la place de la victime dans le procès pénal**
- **La mise en place des dispositifs:**
 - Choix d'organisation du dispositif (par rapport aux différents types de saisines, selon les modes de procès)
 - Les paramètres du procès
 - Les aspects budgétaires et les conventions
 - Quels acteurs
 - Les réunions préparatoires
- **Pendant le procès**
 - Quels acteurs de l'AAV
 - Dans l'urgence et accompagnement simple
 - Accompagnement dans la durée
 - Accompagnement spécifique pour procès d'assises et grands procès
- **Après le procès**
 - Vérifier le degré d'information des victimes notamment sur l'indemnisation et l'exécution des peines
 - Proposition de suivi
 - Relais éventuel vers le Réseau
 - Mémoire de frais

Formateurs

Isabelle Sadowski – référente juridique chargée de dossiers INAVEM
Carole Damiani – psychologue clinicienne
 - Directrice de Paris Aide aux victimes (Réseau INAVEM)

Durée

1,5 jour soit 9 heures

Dates

30 juin et 1^{er} juillet 2016
 Fin à 13h00 le 1^{er} juillet 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 150 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 225 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
 À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
 ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
 ATTESTATION DE PRÉSENCE

Organisation des dispositifs de prise en charge suite à un événement grave

Contexte

Lors de la survenance d'un événement à caractère traumatique au sein d'une entreprise ou d'un groupe, les psychologues proposent un accompagnement adapté à la situation mais bien souvent, les premières personnes contactées ne sont souvent pas des psychologues et la demande d'un tel accompagnement est traitée par d'autres professionnels qui doivent être en mesure d'apporter une réponse structurée et rassurante à leur interlocuteur souvent démuni par la situation.

Objectifs

La formation a pour objectif de connaître les dispositifs de soins que le psychologue a à sa disposition pour répondre à la situation et d'apporter une première réponse suite à un premier contact souvent téléphonique.

Public

Directeurs, responsables d'association d'aide aux victimes, juristes, accueillants des associations, psychologues du travail, travailleurs sociaux, responsables des ressources humaines et toute personne ayant à répondre à une demande de mise en place de soins à destination des victimes d'un événement à caractère traumatique.

Contenu

■ Comprendre les victimes

- Classification des victimes
- Le stress (adapté, dépassé...)
- Le traumatisme :
 - . Les réactions immédiates
 - . Le syndrome post-traumatique
 - . Les facteurs de risque

■ Les bonnes pratiques dans l'immédiat

■ Les différentes interventions et l'organisation des dispositifs d'accompagnement

- Les principes : la démarche proactive, le cadre, la continuité des soins
- Les soins psychiques dans l'immédiat : le « defusing »
- Le post-immédiat :

■ Les relais et les orientations

■ Cas pratiques et mises en situation

Formateurs

Carole Damiani – psychologue clinicienne - Directrice de Paris Aide aux victimes (Réseau INAVEM)

Béatrice Mathieu – psychologue clinicienne Paris

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

10 et 30 novembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 200 €
- Partenaires : associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Accompagnement social des victimes

Objectifs

Connaître les différentes possibilités d'accompagnement des besoins sociaux des victimes liées à l'infraction.

Une infraction pénale peut en effet avoir des conséquences sociales (perte d'emploi, handicap...) nécessitant un accompagnement social et une orientation vers les bons interlocuteurs.

Public

Toute personne chargée de l'accueil des victimes.

Contenu

- Comprendre et analyser les besoins sociaux des victimes
- Panorama de l'aide sociale pour les victimes d'infractions
- Savoir proposer un accompagnement par les services sociaux et les différents institutons
- Créer et animer un réseau de partenaires

Formateurs

Aurélie Clesse – assistante sociale à l'Association d'Aide aux Victimes Réseau INAVEM de Pau

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

23 mai 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants: 100 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 150 €
- Tarif autre public: 250 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Prise en charge des enfants victimes

Objectifs

Comprendre le traumatisme et l'accompagnement mis en œuvre pour pouvoir le coordonner et l'expliquer.

Public

Tout intervenant recevant des enfants victimes, personnel des associations d'aide aux victimes et des structures accueillant des enfants, personnels des établissements scolaires.
Administrateurs ad hoc

Contenu

- **La clinique: le traumatisme psychique, les données épidémiologiques, les facteurs de risque, les formes de traumatisme.**
- **Les dispositifs de prise en charge**
 - Information sur l'urgence : les grands principes et les dispositifs,
 - Information sur le post-immédiat : les différents dispositifs (débriefing, groupe de paroles),
 - La place de chacun et l'articulation des partenaires,
 - La spécificité des interventions en milieu scolaire.
- **Cas cliniques, exercices pratiques et jeux de rôles**

Formateurs

Jean-Michel Coq – psychologue clinicien, Maître de conférences Université de Rouen

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

17 et 18 octobre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires : associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Administrateur ad hoc

Violences conjugales

Objectifs

Comprendre les besoins et attentes des victimes de violences conjugales, les accompagner au mieux dans un parcours complexe et expliquer les réponses juridiques tant au pénal qu'au civil.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Présentation de la politique de lutte contre les violences conjugales et la plus-value des associations d'aide aux victimes dans cette prise en charge**
- **Le processus de violence**
- **Les conséquences des violences conjugales sur les victimes et l'accompagnement proposé**
- **Les réponses judiciaires**
- **La prise en charge des auteurs de violences conjugales**

Formateurs

Un magistrat

Laurence Lavancier-Markovic – psychologue clinicienne Paris

Alain Legrand – psychologue clinicien (Association de lutte contre les violences) Paris

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

22 et 23 novembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires : associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Enfants victimes, enfants témoins de violences conjugales

Enfants victimes, enfants témoins de violences conjugales

Objectifs

Comprendre les besoins et attentes des victimes de violences conjugales, les accompagner au mieux dans un parcours complexe et expliquer les réponses juridiques tant au pénal qu'au civil.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Descriptif, problématique et enjeux des violences conjugales**
- **La clinique: conséquences sur les enfants**
- **La prise en charge: que faire, dans quels délais.**
- **Le cadre légal**
- **Cas cliniques**

Formateurs

Jean-Michel Coq – psychologue clinicien, Maître de conférences Université de Rouen

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

21 novembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants: 100 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 150 €
- Tarif autre public: 250 €

Nombre de participants

20 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Violences conjugales

Accompagnement des personnes endeuillées

Par cette formation, il s'agit de pouvoir accueillir les proches des victimes décédées et également les victimes qui, suite à une infraction, sont confrontées à un deuil non-traumatique plus ancien ou récent.

Objectifs

Former des intervenants des associations d'aide aux victimes (juristes, psychologues, bénévoles) à la connaissance des étapes du deuil, à l'impact d'un deuil traumatique et également aux répercussions d'une agression ou d'une infraction sur le processus de deuil.

Public

Toute personne ayant de l'expérience dans l'accueil des victimes.

Contenu

- **Théorie sur le deuil**
 - Processus de deuil
 - Réflexion autour de schémas permettant d'appréhender la complexité du processus
- **Mise en situation autour d'une situation vécue ou rencontrée afin de mieux comprendre les différents parcours**
- **Le deuil traumatique**
- **Échanges théoriques et pratiques sur les pratiques et les dynamiques de deuil**
- **Réflexions sur le cadre, les relais**
- **Représentations et théories sur le deuil normal, le deuil compliqué, le deuil pathologique**
- **Deuil et culpabilité**

■ Les rituels: pratiques et utilité

■ Échanges sur situations

Formateurs

Betty Saada – psychanalyste et formatrice au Centre de formation de la Fondation Croix Saint-Simon

Carole Damiani – psychologue clinicienne – Directrice de Paris Aide aux victimes (Réseau INAVEM)

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

14 et 15 septembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €
- Tarif autre public: 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

LES COMPÉTENCES MÉTIERS

L'action des associations d'aide aux victimes se caractérise par un accompagnement global et pluridisciplinaire des victimes et par une connaissance transversale des problématiques rencontrées par les victimes permettant de proposer un accueil et une réponse de qualité.

Au-delà des formations de base, certaines formations sont conçues pour des professionnels identifiés et abordent des techniques précises permettant le perfectionnement de ces professionnels.

En effet, chaque association d'aide aux victimes se compose d'une équipe de professionnels de profils divers (juristes, psychologues, directeurs) qui permet de répondre à l'ensemble des besoins des victimes.

Pour que chaque professionnel puisse parfaire son professionnalisme, l'INAVEM propose des formations métiers autour de 5 thèmes :

Le perfectionnement juridique

- Procédure pénale
- Indemnisation des victimes
- Réparation du dommage corporel
- Accidents de la circulation
- Actualités du droit des victimes

Les interventions spécifiques des psychologues

- Techniques de débriefing
- Traumatisme chez l'enfant
- TCC

Le perfectionnement à la médiation pénale

La mission d'administrateur ad hoc

Le management associatif pour les élu(e)s et les directrices et directeurs

Procédure pénale appliquée

Objectifs

Maîtriser les grands principes de la procédure pénale et les étapes de la procédure.

Public

Juristes confirmés

Contenu

- Les grands principes et les grandes étapes de la procédure pénale,
- Les droits des victimes dans la procédure pénale,
- L'application des peines,
- Exercices pratiques : études de dossiers.

Formateurs

Jean-Louis Croizier – Avocat général
Cour d'appel de Paris

Pascal Faucher – juge d'application des peines Bordeaux

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

du 19 au 21 octobre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 300 €
- Partenaires : associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 450 €
- Tarif autre public : 750 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Indemnisation des victimes d'infractions
- Réparation du dommage corporel
- Actualités du droit des victimes

L'indemnisation des victimes d'infractions

Objectifs

Connaître les dispositifs d'indemnisation des victimes d'infractions pénales.

Public

Accueillant ayant de bonnes connaissances du droit pénal.

Contenu

- Présentation des textes sur le droit à l'indemnisation
- La constitution des dossiers, présentation des requêtes
- Le déroulement de la procédure (phase transactionnelle, CIVI...)
- Le rôle du Fonds de Garantie
- Le SARVI
- Positionnement de l'avocat
- Le rôle de l'indemnisation dans la réparation de la victime
- Cas pratiques

Formateurs

Anne Ponseille – maître de conférences Montpellier

Anaïs Defosse – avocate Paris

Géraldine Allart – juriste Laval

Un représentant du **Fonds de Garantie**

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

28 et 29 novembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants: 200 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €
- Tarif autre public: 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Réparation du dommage corporel
- Procédure pénale
- Actualités du droit des victimes

Réparation du dommage corporel

Objectifs

Comprendre le rôle des différents professionnels dans le cadre de la réparation du dommage corporel.

Public

Accueillant ayant de bonnes connaissances du droit pénal.

Contenu

- Les évolutions des systèmes indemnitaires
- La réparation intégrale
- Les outils documentaires
- L'audit préparatoire
- La démarche médico-légale et l'expertise
- La nomenclature Dintilhac
- Le dommage psychique (aspects juridiques)
- Les préjudices des victimes directes
- Les préjudices des victimes indirectes
- Les référentiels et barèmes
- Les recours des tiers payeurs
- Réforme et prospectives

Formateurs

Claude Lienhard – Professeur des Universités, avocat spécialiste en réparation du dommage
Jean-Claude Archambault – expert Cour d'appel de Paris et agréé Cour de Cassation

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

18 novembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 100 €
- Partenaires : associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 150 €
- Tarif autre public : 250 €

Nombre de participants

20 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Indemnisation des victimes d'infractions
- Procédure pénale
- Actualités du droit des victimes

Actualités du droit des victimes

Objectifs

Faire le point sur le droit positif en matière de droit des victimes suite aux différentes réformes - législatives, réglementaires et jurisprudentielles - mises en œuvre.

Public

Juristes ayant une bonne connaissance de l'aide aux victimes appliquée et de la procédure pénale.

Contenu

- **Rappels sur les textes et les grandes étapes du droit des victimes**
- **Les réformes mises en œuvre et ayant un impact sur les droits des victimes :**
 - Au stade de l'enquête
 - Au stade de l'instruction
 - Au stade du jugement
 - Au stade post-sentenciel
- **Les réformes en cours**

Ce programme est préparé en lien avec le Conseil scientifique de l'INAVEM.

Formateurs

Isabelle Sadowski – référente juridique chargée de dossier INAVEM

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

17 novembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 100 €
- Partenaires : associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 150 €
- Tarif autre public : 250 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Indemnisation des victimes d'infractions
- Réparation du dommage corporel
- Procédure pénale

Techniques du débriefing

Objectifs

Savoir poser un diagnostic et des indications pour mettre en place un débriefing puis l'organiser et l'animer.

Cette formation se découpe en 2 parties : une partie théorique et deux jours de mises en situation.

Public

Psychologues cliniciens diplômés et psychiatres ayant au moins un an d'expérience dans l'accueil des victimes.

Pour les autres publics, une formation spécifique sur la prise en charge est présentée page 14

Contenu

- Classification des victimes
- Psychopathologie et clinique du stress et du traumatisme psychique
- Les principes fondamentaux de la psychothérapie post-traumatique,
- Les soins immédiats, le defusing
- Le débriefing collectif psycho dynamique : les objectifs, la méthode, la mise en pratique et ses limites
- Les indications du débriefing collectif
- L'organisation, le déroulement et l'animation du débriefing collectif
- Le débriefing individuel
- Cas pratiques, jeux de rôles

Formateurs

François Lebigot – psychiatre des armées

Carole Damiani – Docteur en psychologie clinique - Directrice de Paris Aide aux victimes (Réseau INAVEM)

Béatrice Mathieu – psychologue clinicienne Paris

Durée

4 jours soit 24 heures (2 x 2 jours)

Dates

6, 7 avril et 26, 27 mai 2016
21, 22 septembre et 1^{er} et 2 décembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 400 €
- Partenaires : associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 600 €
- Tarif autre public : 1 000 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Débriefing : perfectionnement
- Groupes de paroles
- Sensibilisation aux TCC

Traumatisme et soutien psychologique de l'enfant victime

Objectifs

Comprendre le traumatisme de l'enfant pour lui proposer un soutien psychologique adapté.

Public

Psychologues cliniciens et psychiatres.

Contenu

- **Le traumatisme de l'enfant: la clinique, les formes selon l'âge, les facteurs de risque.**
- **La prise en charge immédiate et post-immédiate**
 - Urgence et défusing
 - Le post-immédiat: débriefing collectif et individuel, groupe de paroles, guidance.
 - Les spécificités du milieu scolaire
 - Les partenariats
- **Cas pratiques, mises en situations**

Formateurs

Jean-Michel Coq – psychologue clinicien, Maître de conférences Université de Rouen

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

du 11 au 13 avril 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM: 400 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 600 €
- Tarif autre public: 1 000 €

Nombre de participants

12 personnes maximum

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Techniques de débriefing
- Débriefing: perfectionnement
- Groupes de paroles
- Sensibilisation aux TCC



Techniques de débriefing : perfectionnement

Objectifs

Savoir analyser les différentes situations et proposer le soin le plus adapté

Public

Psychologues cliniciens et psychiatres ayant déjà réalisé des débriefings.

Contenu

- Étude des dispositifs et de la réalisation de débriefing à partir de situations rencontrées et exposées au groupe.
- Rappels sur les préconisations et le cadre des débriefings.

Formateurs

Béatrice Mathieu – psychologue clinicienne Paris

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

À définir
Informations sur inavem.org

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM: 100 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 150 €
- Tarif autre public: 250 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Groupes de paroles
- Sensibilisation aux TCC

Sensibilisation à la prise en charge des victimes par la thérapie cognitive et comportementale

Objectifs

Mieux connaître la TCC avant de s'engager dans une formation
 Compléter ses outils d'intervention
 Affiner les indications d'orientation vers une TCC

Public

Psychologues cliniciens et psychiatres.

Contenu

- Introduction conceptuelle
- Évolution de la démarche
- Pratiques contemporaines :
 - Techniques d'exposition
 - La réécriture des images mentales
 - La restructuration cognitive
 - La gestion des émotions
- Cas pratiques

Formateurs

Rosemarie Bourgault – psychologue clinicienne

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

15 et 16 septembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 200 €
- Partenaires : associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Techniques de débriefing
- Débriefing : perfectionnement
- Groupes de paroles

Médiation pénale en matière familiale

Objectifs

Savoir mener une médiation pénale liée à des différends familiaux.

Public

Médiateurs pénaux ayant déjà exercé.

Contenu

- Le cadre des médiations pénales pour différends familiaux
- Liaisons avec affaires civiles en cours
- Les enjeux d'un conflit interfamilial et la place du médiateur pénal
- La parole l'enfant
- Cas pratiques
- Mise en situation.

Formateurs

Romain Bonnot – médiateur pénal et directeur de l'association d'aide aux victimes Réseau INAVEM d'Audincourt.

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

19 et 20 septembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM: 200 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €
- Tarif autre public: 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Médiation pénale: perfectionnement
- Mesures de justice restaurative

Médiation pénale : perfectionnement

Objectifs

Mettre en commun et harmoniser les pratiques professionnelles au sein d'une association ou d'un territoire en matière de médiation pénale à partir du code de déontologie et du guide de bonnes pratiques en médiation pénale.

Public

Médiateurs pénaux ayant déjà exercé.

Contenu

- Rappel du cadre et des étapes d'une médiation
- Travail d'analyse de dossiers de médiation
- Échanges par groupe sur les dossiers

Formateurs

Romain Bonnot – médiateur pénal et directeur de l'association d'aide aux victimes Réseau INAVEM d'Audincourt.

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

7 et 8 décembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 200 €
 - Partenaires : associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
 - Tarif autre public : 500 €
- Pour un groupe : 1 000 € pour adhérents
1 250 € pour non adhérents

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- RDV
- Mesures de justice restaurative

Administrateur ad hoc et mineurs victimes

Objectifs

Savoir mener une mission d'administrateur ad hoc.

Public

Administrateurs ad hoc nouvellement ou prochainement habilités.

Contenu

- Les attentes de la Chancellerie
- Le statut d'administrateur ad hoc
- Le rôle de l'administrateur ad hoc et l'exercice de la mission
- Méthodologie de l'audition de l'enfant
- Approches médicales, expertises
- Les liens entre l'avocat et l'administrateur ad hoc
- Les liens avec les magistrats

Cette formation peut être complétée par la formation « **Sensibilisation à la prise en charge des enfants victimes** ».

Formateurs

Laure Lehugeur – magistrate
Aude Camagne – administrateur ad hoc
Maryse Le Men Régnier – magistrate
Catherine Bahuchet – avocate
Jean-Paul Potus – expert psychiatre
Noëlle Magaud-Voulland – psychologue clinicienne

Coordination :

Aude Camagne – administrateur ad hoc à l'association d'aide aux victimes Réseau INAVEM de Marseille

Durée

4,5 jours soit 27 heures

Dates

du 26 au 30 septembre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 450 €
- Partenaires : associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 675 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

- ### Parcours de formation
- Prise en charge des enfants victimes

Communiquer sur son activité et travailler avec les médias

Objectifs

Acquérir les connaissances méthodologiques et les outils permettant d'organiser et d'assurer les relations de l'association avec la presse.

Public

Directeurs, chefs de service, bénévoles élus (Président, vice-présidents, secrétaires généraux...).

Contenu

- **Les différents médias, l'organisation d'un journal, bâtir son fichier de contacts**
 - **Le métier de journaliste**
 - Atelier : réussir un entretien avec un journaliste
 - **Rédiger un communiqué de presse**
 - **Organiser une réunion de presse**
- + ½ journée: outils de communication de l'INAVEM

Formateurs

Ariel Bamberger – consultante en communication – intervenante à l'Adéma (Association pour le développement du management associatif).

Olivia Mons – responsable communication INAVEM

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

15 et 16 novembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM: 350 €
- Formation réservée aux adhérents et aux associations pratiquants la médiation pénale

Nombre de participants

15 personnes maximum

LA JUSTICE RESTAURATIVE

La justice restaurative est un espace de dialogue de nature à offrir aux personnes impliquées, qui souffrent des répercussions du crime, la possibilité de se rencontrer pour en questionner le « pourquoi » et le « comment ». Elle s'inscrit en totale complémentarité au sein du système de justice pénale.

Processus dynamique, elle suppose la participation volontaire de toute(s) celles et ceux qui s'estiment concerné(e)s par le conflit de nature criminelle, afin de négocier, ensemble, par une participation active, en la présence et sous le contrôle d'un « tiers justice » et avec l'accompagnement d'un « tiers psychologique et/ou social », les solutions les meilleures pour chacun, de nature à conduire, par la responsabilisation de tous les acteurs, à la restauration de chacun, au retour à l'harmonie sociale.

Il découle de cette définition que la justice restaurative n'est en aucun cas orientée vers le pardon, qu'elle n'a aucune intention thérapeutique et que la spiritualité qui l'anime n'a aucune prétention prosélyte. De réinvention anglo-saxonne, elle doit s'adapter au contexte culturel de notre pays.

En aucun cas opposée à la sanction de l'acte et à la réparation indemnitare de la victime, elle n'a pas davantage pour ambition de conduire directement à des aménagements de peine ou à des réparations matérielles particulières.

Chaque participant vient y cheminer, à son rythme, selon ses besoins, ses attentes, ses aptitudes avec le soutien de ses proches et/ou des membres de sa communauté. Il va sans dire que le professionnalisme des intervenant(e)s est la clé de voûte de la justice restaurative.

La loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales a inscrit dans son texte le principe de justice restaurative. Celle-ci recouvre plusieurs mesures comme la médiation restaurative, la conférence restaurative, les cercles de soutiens et de responsabilité et les rencontres entre auteurs, détenus ou non, et victimes.

C'est dans ce cadre que l'INAVEM en partenariat avec l'IFJR (Institut français pour la justice restaurative) met en place des formations sur les enjeux, le montage de projets, l'animation des rencontres et une formation à destination des membres de la communauté.



www.justicerestaurative.org

Introduction aux grands principes de la justice restaurative et aux rencontres restauratives

Objectifs

S'approprier les principes de justice restaurative afin de pouvoir mieux présenter les diverses mesures et impulser la mise en place de rencontres restauratives.

Public concerné

Directeurs ou chefs de service des associations d'aide aux victimes et des associations socio-judiciaire.

Contenu

- Aide aux victimes et justice restaurative et présentation des mesures restauratives,
- Les éléments de langage,
- Les partenariats,
- Intégration de la justice restaurative dans le projet associatif.

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances
Maîtrise des éléments de langage
Exercices pratiques

Formateurs

Robert Cario – Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Codirecteur du Master « Criminologie », président de l'IFJR.

Catherine Rossi – Professeure à l'Université Laval à Québec, chercheuse au Centre International de Criminologie Comparée et formatrice et membre du conseil d'administration du centre de services de justice réparatrice, vice-présidente de l'IFJR.

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

le 9 mai 2016

Lieu

INAVEM

Coût pour 5 jours

- Adhérents INAVEM : 50 €
- Partenaires : 80 €

Nombre de participants

40 personnes maximum



Mise en place de projets de rencontres restauratives en milieu ouvert et fermé

Objectifs

S'approprier les principes de justice restaurative.

Il s'agit du module indispensable pour tous les animateurs et membres de la communauté en justice restaurative et conseillé à tout professionnel du monde judiciaire qui souhaite être référent en matière de justice restaurative

Public concerné

Intervenant(e)s ayant déjà une expérience en justice restaurative, en médiation, en animation de groupes de parole et/ou maîtrisant les méthodologies d'écoute et d'entretien ; bénévoles formés.

Contenu

- Aide aux victimes et justice restaurative et présentation des mesures restauratives,
- Préparation des rencontres avec les victimes et avec les personnes détenues ou condamnées (attentes, objectifs, limites),
- Organisation des rencontres,
- Travail sur les étapes clés des rencontres.

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances
Présentation de la méthodologie du dispositif
Retours d'expériences
Jeux de rôles, mises en situation

Formateurs

Robert Cario – Professeur de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'IFJR.

Catherine Rossi – Professeure à l'Université Laval à Québec, chercheure au Centre International de Criminologie Comparée, formatrice et membre du conseil d'administration du Centre de services de justice réparatrice (CSJR), vice-présidente de l'IFJR.

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

du 10 au 12 mai 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM: 300 €
- Partenaires: 400 €

Nombre de participants

25 personnes maximum

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Formation des animateurs en justice restaurative

Objectifs

Savoir animer des rencontres détenus-victimes en maîtrisant l'ensemble des étapes des premières rencontres à la rencontre finale.

Public concerné

Intervenant(e)s ayant déjà une expérience en justice restaurative, en médiation, en animation de groupes de parole et/ou maîtrisant les méthodologies d'écoute et d'entretien ; bénévoles formés.

Contenu

- Rappels sur les principes de justice restaurative et sur le cadre,
- Les différentes rencontres,
- Organisation des rencontres,
- Travail sur les étapes clés des rencontres.

Méthodes et outils pédagogiques

Jeux de rôles, mises en situation

Formateurs

Paul M'banzoulou - Responsable du Département de la Recherche à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), Directeur du Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire (CIRAP).

Catherine Rossi – Professeure à l'Université Laval à Québec, chercheuse au Centre International de Criminologie Comparée, formatrice et membre du conseil d'administration du Centre de services de justice réparatrice (CSJR), vice-présidente de l'IFJR.

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

du 10 au 12 octobre 2016

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 400 €
- Partenaires : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum

Formation des membres de la communauté

La mise en œuvre de la plupart des mesures de justice restaurative suppose une participation, plus ou moins active selon les mesures, de bénévoles appartenant aux communautés dans lesquelles évoluent les personnes confrontées au crime. L'inclusion dans la réponse restaurative de ceux que l'on dénomme parfois les représentants de la « société civile » conforte l'œuvre de justice comme étant bien « l'affaire de tous ».

Les membres de la communauté associés, aux rencontres restauratives ont pour rôle, sans interférence avec celui des animateur(e)s, de manifester par leur présence l'intérêt porté par la société à la réparation la plus complète des répercussions du conflit né de l'infraction, d'encourager et d'accompagner les participants dans leur implication, de promouvoir ainsi la reconstruction du lien social.

Objectifs

Former des personnes bénévoles au rôle de membre de la communauté en justice restaurative.

Public

Toute personne soucieuse de s'associer à la mise œuvre de mesures de justice restaurative.

Contenu

- Généralités sur la justice restaurative
- Principales définitions (bénévole, membre, communauté, société civile)
- Choix et statut des bénévoles
- Préparation des rencontres restauratives et rôle(s) à tenir.

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances
Présentation de la méthodologie du dispositif
Retours d'expériences
Jeux de rôles, mises en situation

Formateurs

Robert Cario – Professeur de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'IFJR.

Catherine Rossi – Professeure à l'Université Laval à Québec, chercheure au Centre International de Criminologie Comparée, formatrice et membre du conseil d'administration du Centre de services de justice réparatrice (CSJR), vice-présidente de l'IFJR.

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

27 et 28 juin 2016

Lieu

INAVEM

Coût

80 €

Nombre de participants

30 personnes maximum

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Disponible sur www.inavem.org

Nom : **Prénom :**

Association ou organisme :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Mail :

Date de naissance :

Formation initiale :

Fonction : Statut : Bénévole Salarié Étudiant

Date d'entrée dans la structure :

Titre de la formation :

Date :

Quelles sont vos attentes ?

.....

.....

Formations suivies à l'INAVEM :

.....

.....

Paiement - Facturation

L'inscription doit être accompagnée du règlement ou des modalités de prise en charge

- Par l'association Par le stagiaire
- Par l'OPCA Par un autre organisme

Important : Adresse de facturation si différente :

.....

Coût : €

Le

Signature et cachet

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Disponible sur www.inavem.org

Nom : **Prénom :**
Association ou organisme :
Adresse professionnelle :
Code postal : Ville :
Téléphone : Télécopie :
Mail :
Date de naissance :
Formation initiale :
Fonction : Statut : Bénévole Salarié Étudiant
Date d'entrée dans la structure :

Titre de la formation :
Date :
Quelles sont vos attentes ?
.....
.....
Formations suivies à l'INAVEM :
.....
.....

Paiement - Facturation

L'inscription doit être accompagnée du règlement ou des modalités de prise en charge

- Par l'association Par le stagiaire
 Par l'OPCA Par un autre organisme

Important : Adresse de facturation si différente :
.....

Coût : €

Le

Signature et cachet

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Modalités d'inscription

Pour vous inscrire, merci :

- 1 - de photocopier ou remplir le formulaire d'inscription en ligne,
- 2 - de l'imprimer,
- 3 - et de l'envoyer **accompagné du règlement ou des modalités de prise en charge par un autre organisme** par courrier à :

INAVEM – 27, avenue Parmentier 75011 Paris

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE SANS CES ÉLÉMENTS.

Nous maintenons les formations à partir de 5 stagiaires.

Nous vous informons de l'organisation de la formation au minimum dans les 15 jours précédant la session.

EN CAS DE DÉSISTEMENT DE VOTRE PART :

En cas de désistement intervenant moins de 5 jours ouvrés avant la formation, une facture de 30 € par stagiaire vous sera adressée et le chèque émis vous sera alors retourné après paiement de cette nouvelle facture.

**Merci de vous assurer que la formation a bien lieu
avant de prendre vos billets de transport.**

Toutes les dates sont sur :
www.inavem.org - rubrique Formation

+ Créée en 1986, la Fédération nationale des associations d'aide aux victimes INAVEM promeut et développe l'aide et l'assistance aux victimes, les pratiques de médiation et toute autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes, ainsi qu'à la cohésion sociale notamment par des mesures de justice restaurative. +

+ Elle fédère 130 associations sur l'ensemble du territoire français, qui représentent plus de 900 lieux d'accueil pour les victimes d'atteintes à la personne, aux biens ou victimes d'accidents de la circulation. +

+ Les associations aident TOUTES les victimes d'infractions; un accompagnement gratuit global et pluridisciplinaire est proposé par des professionnels formés, salariés et bénévoles. +

+ Les services des associations d'aide aux victimes consistent à :

- + accueillir et écouter les victimes,
- + informer sur les droits et l'accompagnement social des victimes,
- + aider psychologique.

+ Un numéro national d'aide pour les victimes et les professionnels +



Numéro non surtaxé

**être écouté
être aidé**

7 jours sur 7

08 842 846 37

www.inavem.org / www.justice.gouv.fr



FÉDÉRATION NATIONALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION

27, AVENUE PARMENTIER – 75 011 PARIS